

LE NUMERO CENTIMES 15

LE NUMERO CENTIMES 15

LE ROUBAIX-TOURCOING

Quel est le bon Coefficient ?

M. Loucheur avait parlé de 7; M. Doumer a parlé de 1,7 mais il paraît que ça veut dire 5,1, au cours du franc-or !!!

La question du coefficient est toujours à l'ordre du jour. Elle a une importance capitale pour les sinistrés. Avant-hier, M. G. Vancouwenbergh, président du Conseil général du Nord, évoquait le problème à la réunion du Comité pour la reconstruction du Nord. Il précisait cette formule excellente :

« Il ne peut être question de déterminer a priori tel ou tel coefficient; les sinistrés doivent recevoir ce qui leur est nécessaire pour reconstruire ce qu'ils ont perdu; le coefficient, c'est le cours du jour! »

C'est l'équité même. C'est aussi l'indication donnée par la loi des dommages.

Lorsque dans son voyage dans les régions libérées, M. Loucheur a parlé de fixer le coefficient à 3, il ne pouvait s'agir, croyons-nous, dans son esprit que de citer un exemple, que de proposer un ordre de grandeur. Nous avons du reste publié depuis les instructions adressées par le ministre aux préfets, et il n'est nullement question d'un coefficient arrêté à un chiffre quelconque. Bien mieux, M. Loucheur, restant dans les limites de la loi des dommages, prescrivait d'attendre le résultat des travaux des Comités techniques pour déterminer les coefficients nouveaux, proportionnés aux prix actuels de toutes choses.

L'opinion publique a gardé cependant une certaine inquiétude des bruits qui ont couru, sur la limitation des coefficients.

M. Vancouwenbergh a dit, avant-hier, combien il avait été ému lui-même par un discours de M. Doumer, ministre des Finances, indiquant que le gouvernement avait jugé suffisant d'appliquer pour la reconstruction le coefficient de 1,7.

Il est certain que les sinistrés ont interprété d'une manière fâcheuse ces paroles ministérielles.

Y a-t-il lieu de s'en alarmer véritablement? Nous ne le pensons pas. Voici pourquoi. Nous sommes informés que le « Journal officiel » qui publie le discours de M. Doumer, prononcé au cours de la séance de la Chambre du 9 février dernier. C'était alors la grande interpellation sur les accords de Paris. Le ministre des Finances expliquait comment on avait calculé le montant des sommes dues à la France par l'Allemagne, c'est-à-dire 111 milliards environ.

Si M. Doumer avait parlé le langage de tout le monde, il eût été mieux compris. Hélas! la mode est venue de s'exhiber, que l'on aborde les questions de finances internationales, dans une langue abracadabrante. M. Doumer a voulu parler son collègue M. Loucheur, et jongler avec les francs-or, les marks, les francs-papier et personne n'y a rien compris!

En fait, M. Doumer a dit: Pour établir en marks-or le montant de la créance de la France vis-à-vis de l'Allemagne, nous avons d'abord déterminé la valeur des destructions en 1914. C'est-à-dire à une époque où le franc était l'équivalent de l'or. Pour avoir la valeur 1921, les experts ont cherché quelle était l'augmentation des prix dans un pays où la monnaie n'est pas « dévaluée », c'est-à-dire en Amérique, où l'or est resté abondant.

Et M. Doumer a ajouté ceci, textuellement: « Il s'agit de savoir par quel coefficient il faut, dans les pays où la monnaie n'est pas dépréciée, multiplier les prix de 1914, exprimés en or, pour obtenir les prix d'aujourd'hui. »

En nous basant sur les prix pratiqués en Amérique, ce coefficient nous a paru devoir être 1,7; il représente ce qu'il y a de permanent dans la hausse des prix. Il est bien clair, en effet, que certains des éléments entrant dans le prix des choses, les salaires notamment, resteront longtemps majorés et qu'ainsi la réparation des dommages de guerre ne pourra s'effectuer, même après l'amélioration de notre change, sur la base des prix de 1914.

Qu'est-ce que ça veut dire? Ai-je naïvement demandé à des gens très érudits en science financière. — C'est fort simple, m'ont-ils répondu. Le coefficient dont M. Doumer a parlé, s'applique seulement à la monnaie-or. Pour le convertir en coefficient applicable en France, pays de la monnaie-papier, il faut le soumettre au calcul de conversion du franc-or en franc-papier. Le franc-or est le cinquième d'un dollar. Le dollar vaut environ 15 francs-papier, donc le franc-or vaut 3 francs. Par conséquent, le coefficient de 1,7 doit être multiplié par trois pour être traduit en coefficient courant, normal.

Le coefficient réel est donc 5,1. Si c'est ça que M. Doumer a voulu dire, nous sommes d'accord avec lui et les sinistrés aussi. Mais il ne nous a pas habitués à de tels accès de générosité et je me méfie un peu des histoires fumbambulesques de ces « francs-or » que personne n'a jamais vus — les sinistrés moins que les autres!

Alex WILL.

Enterrés vivants

Sydney, 11 mars. — A la suite d'un bombardement qui s'est produit aux mines de Hoboken à Cédre (Nouvelle-Galles du Sud), un certain nombre d'ouvriers ont été enterrés vivants. Il y a neuf morts.

LA CONTRE-REVOLUTION RUSSE

Le mouvement anti-bolcheviste ne cesse de prendre de l'extension

Dans plusieurs villes les Commissaires du peuple ont été massacrés

Helsingfors, 11 mars. — Le mouvement anti-bolcheviste prend de l'extension en Russie; plusieurs villes, notamment Orël, Taurif, Kieff, se sont libérées du joug bolcheviste. De nombreux commissaires du peuple ont été massacrés.

Le général bolcheviste Tougachewsky a décollé violemment, avec des renforts reçus de Smolensk, une vigoureuse offensive contre le front de Pétrograd. Il a subi de nombreuses pertes et essuyé un échec complet.

Le canon tonne

Helsingfors, 11 mars. — Les batteries de Cronstadt ont bombardé aujourd'hui la ligne de chemin de fer du Sud du golfe de Finlande. La ligne de chemin de fer reliant Pétrograd à Krasnaya-Gorka a été coupée près de la gare de Martychouine.

Il y a 40.000 marins et soldats à Cronstadt, avec des munitions en abondance. Leur moral est excellent.

La T. S. F. de Pétrograd ne fonctionne plus

Helsingfors, 11 mars. — Rigé est, depuis ce matin, en communication avec Cronstadt par la télégraphie sans fil, la station de Pétrograd ne fonctionnant plus.

D'un côté, le « Daily Express » annonce que la station de T. S. F. de Pétrograd, qui s'était éteinte, depuis le commencement de la révolution de Cronstadt, à vouloir les messages de Cronstadt à Rigé, a brusquement cessé de fonctionner dans la nuit du 9 au 10 mars. Dans la journée d'aujourd'hui, elle a recommencé à fonctionner et à répondre aux appels de Moscou.

Les Soviets et les insurgés échangent des ultimatums

Helsingfors, 11 mars. — Le gouvernement des Soviets n'a pas tardé à répondre à l'ultimatum de Cronstadt qui expire demain. Le correspondant à Helsingfors du « Morning Post » confirme que Cronstadt avait envoyé à Pétrograd un ultimatum qui expirerait le 12 mars.

Un projet de loi de vote plural

IL EST PRESENTE PAR L'ABBE LEMIRE AU PROJET DES PERES DE FAMILLE. Paris, 11 mars. — On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, une proposition de loi présentée par l'abbé Lemire et dont voici les dispositions principales :

Article premier. — Dans toutes les élections au suffrage universel, l'électeur marie a droit à deux voix. L'électeur marié et père de famille a droit à trois voix, aussi longtemps que sa famille se compose d'au moins quatre enfants vivants, non électeurs, si ce sont des fils, non mariés, si ce sont des filles.

Ge sont « Les Justiciers » qui ont tué M. Dato

UN DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION, ARBETE, A FAIT DES REVELATIONS. Madrid, 11 mars. — On a arrêté près de Madrid, un jeune homme nommé Vitalvaro, qui est l'auteur d'une association dite « Les Justiciers ».

Le dénommé aurait avoué que cette association avait été organisée l'assassinat de M. Dato, dont le tirage au sort avait été désigné pour mettre à exécution ce projet, mais comme il avait manifesté des craintes, il aurait été remplacé par un autre membre de l'association.

Le dénommé aurait ajouté que l'association l'aurait condamné à mort pour sa lâcheté et aussi pour avoir évité une prison. C'est pourquoi, grandement irrité, il a eu l'idée de le dénoncer. Il a été arrêté par la police et conduit à Madrid.

Le président du Conseil intermédiaire a déclaré que l'arrestation opérée à Espinar, n'avait pas toute l'importance qui lui a été d'abord attribuée.

Deux femmes brûlées vivantes sur une charrette de foin

Nîmes, 11 mars. — Mme veuve Marie Pellet, météoriste, âgée de 70 ans, se rendant en charrette chargée de foin. Comme il faisait froid, les deux voyageuses s'étaient munies de chaufferettes qui communiquèrent le feu au foin. Mme Pellet fut brûlée vive; sa compagne fut grièvement atteinte.

Un incendiaire assassin

UNE FERMIERE A PERI DANS LE FEU ALLUME PAR UNE MAIN CRIMINELLE. Remouillon, 11 mars. — Cédric, dit Frasseux, âgé de 20 ans, a détruit la ferme des époux Grisvard. Mme Grisvard a péri dans les flammes. L'incendie serait dû à la malveillance. Un voisin qui avait proféré des menaces, a été arrêté. Le Parquet s'est rendu sur les lieux.

LA GUERRE EN ORIENT

L'armée géorgienne n'existe plus

LE GOUVERNEMENT S'EST ENFUI. Londres, 11 mars. — Constantinople, 9 mars au « Times ». L'armée géorgienne a virtuellement cessé d'exister. Le gouvernement s'est enfui à Batoum. Une armée bolcheviste s'approche du Sud, mais les Géorgiens demandent aux Turcs d'occuper le pont, pour qu'il ne tombe pas aux mains des bolchevistes. Des milliers de réfugiés arrivent à Batoum, où sont également arrivés les ministres alliés. Les Géorgiens sont déjà embarqués sur un navire de guerre. Les Italiens et les Britanniques s'embarqueront probablement demain, 10.

LES ALLIES EN RHENANIE

Les Allemands semblent résolus à ne pas reprendre les négociations

Le respect des libertés publiques est affirmé aux ouvriers rhénans

Berlin, 11 mars. — La réunion de la Commission des Affaires extérieures du Reichstag a révisé, à l'occasion de l'audition du docteur Simons, une séance inaccoutumée.

Le chancelier Fehrenbach était présent, ainsi que tous les membres du gouvernement.

M. Simons, vivement attaqué par M. Stinnes et les autres leaders de la grande industrie, a reconnu avoir dépassé ses droits en formulant aux Alliés les contre-propositions relatives aux cinq annués.

L'impression qui se dégage de cette réunion confirme l'article du « Tagblatt », disant : « Les annulations sont illégales. Le peuple allemand ne veut pas accepter la question des conditions auxquelles pourraient être reprises les négociations n'est pas en discussion pour le moment. Il n'est pas procédé pour le moment du moins, à des préparatifs en vue de trouver de nouvelles bases de négociations. »

La « Gazette de Francfort » publiée ce matin, en caractères gras, un article conçu dans le même esprit.

Il semble qu'au Reichstag, le parti du centre, le parti démocrate et le parti socialiste majoritaire veulent soutenir le docteur Simons qui est très attaqué par les partis de droite.

« L'Allemagne ne doit rien... »

Berlin, 11 mars. — La « Deutsche Tageszeitung » écrit : « La France redoute par-dessus tout l'exécution de l'article 13 qui sera de préférence pour occuper des territoires allemands. Or, on n'est tenu à rien envers un créancier de mauvaise foi; donc, l'Allemagne ne doit rien. La signature consentie à un bandit, écrit ce journal, ne constitue pas une obligation. »

Les Alliés à l'aide de la population ouvrière

Dusseldorf, 11 mars. — Les syndicats ouvriers de gauche (socialistes indépendants), re-

Un gamin de douze ans a tué son jeune frère

CE SONT LES FILS D'UN LILLOIS INSPECTEUR D'ACADEMIE EN HAUTE-MARNE. Châtillon, 11 mars. — Le jeune Serge Blanchon, âgé de 12 ans, fils de l'inspecteur d'Académie de Haute-Marne, en jouant avec un revolver à sa main, a tué son jeune frère, Victor, âgé de 6 ans.

Le gamin portait à son côté une carabine tranchée par une balle tirée du feu d'artifice. Cet accident a été une grande consternation dans la famille.

Le meurtrier involontaire et le jeune victime ont été placés à l'hospice de Lillo, ancien professeur au lycée de Douai.

On ne connaîtra plus « les prix normaux » des denrées

LE DECRET EST ARRETE. Paris, 11 mars. — Le Président de la République vient de prendre le décret suivant : « A partir du 1er mars 1921, est abrogé le décret du 31 juillet 1919, relatif à l'établissement des prix normaux des denrées et boissons alimentaires d'usage courant. »

« L'œil de Moscou » fut-il bourreau ?

OUL PRETEND UN POLONAIS NON, AFFIRME ZALEWSKI. Paris, 11 mars. — Zlewski-Abramovitch a comparu de nouveau, hier, devant M. Joussein, juge d'instruction, qui l'a mis en présence de M. Budzikowski, sujet polonais, que les bolchevistes avaient arrêté et fait élever à la prison de Moscou, sous l'inculpation d'avoir caché quarante mille roubles or.

Le témoin a formellement reconnu Abramovitch à côté de Moscou, il avait été le victime, dans sa prison, de « cet homme, qui était fonctionnaire des soviets ». Il a ajouté que le même Abramovitch était un véritable terroriste. Il terrorisait les prisonniers, les faisait exécuter sommairement et enlevait les roubles de leur lit pour leur faire sauter la cervelle à coups de revolver!

Zlewski nie absolument être l'Abramovitch en question et se fait fort de prouver qu'à cette date, il ne se trouvait pas à Moscou.

La question des coefficients pour les dommages de guerre

UNE PRECISION DE M. LUGOL. La lettre suivante vient d'être adressée par M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat des Régions Libérées, à M. Paul Bersez, sénateur du Nord, qui était intervenu auprès de M. le ministre des Régions Libérées et de M. le sous-secrétaire d'Etat.

« Vous m'avez remis une lettre de M. X... sinistré de X... M. X... craint l'abaissement d'une avance qui lui a été consentie. Vous avez bien voulu m'exposer que vous aviez vous-même répondu à M. X... que les travaux exécutés et exécutés seraient payés au prix du jour. Il s'agit donc d'ordonner et vous me demandez d'autre part, de bien vouloir préciser comment, pour l'avenir, j'entendais régler cette importante question.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à moins qu'il ne soit démontré que les prix payés n'ont pas été sérieusement disputés avec les entrepreneurs, les agents administratifs doivent, pour les évènements dévastés, en ce qui concerne les travaux terminés, prendre ces prix pour base à la condition bien entendu qu'ils ne dépassent pas ceux fixés par les comités techniques ou ceux acceptés par les organismes relevant directement du ministère.

Mais d'autre part, en raison des abaissements de prix qui commencent à se produire et en ce qui concerne seulement les travaux non encore exécutés, les agents administratifs devront se refuser à toutes transactions dans lesquelles il ne serait pas tenu compte des nouvelles conditions de travail.

De plus l'avance qui a été consentie à M. X... lui sera mandatée comme prévu. »

LES Procès Communiste

La onzième audience Les derniers Témoins

Paris, 11 mars. — La onzième audience est ouverte à 13 h. On continue l'audition des témoins cités par la défense.

M. Montaignon, délégué de l'Union des Syndicats de Techniciens au Conseil économique du travail affirme que Sigard n'occupait pas de poste.

M. Lagasse, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui plaide il y a 26 ans dans le procès des « Trente », déclare que sous un régime républicain, les procès d'opinion furent toujours défavorables au point de vue politique. Ils servent seulement à mettre en vedette des hommes qui auraient dû passer inaperçus.

Sébastien Faure défend à son tour la liberté de pensée; lui aussi rappelle le procès des « Trente ».

On fait entrer Mme Séverine. D'une voix un peu basse, très émue, Mme Séverine décline son nom et son âge : 65 ans, et commence tout de suite à évoquer les grands procès politiques qu'elle connaît. Car il fut un temps, dit-elle, où l'on était poursuivi pour menées républicaines.

Mme Séverine exprime ensuite sa sympathie, sa grande estime pour les accusés. Ils ne font pas la révolution, explique-t-elle, c'est la révolution qui les a faits; ils sont en avant, parce qu'ils y sont placés, comme la proue d'un navire et la proue ne mène pas le navire.

Mme Séverine termine en demandant toute l'indulgence du jury.

Il reste encore 32 témoins à entendre, mais la défense renonce à leur audition, et le président Drouot, à l'heure déjà tardive, lève l'audience à 18 heures.

Le tunnel sous la Manche

LE COMITE FRANÇAIS A ARRETE LES GRANDES LIGNES DE SON PROGRAMME D'ACTION. Le Comité français du tunnel sous la Manche a tenu sa première réunion hier, sous la présidence de M. Paul Cambon. Le Comité a procédé à la constitution de son bureau.

Le Comité a arrêté les grandes lignes de son programme d'action. Il a décidé d'entrer en communication le plus prochainement avec le Comité britannique du Comité du tunnel sous la Manche à l'effet d'établir avec lui la coordination des efforts nécessaires au succès de l'œuvre commune.

51 cheminots de Thionville ont été condamnés pour vol

ILS PILLAIENT LES TRAINS. Metz, 11 mars. — Devant le tribunal correctionnel de Metz, ont comparu 50 cheminots de Thionville, accusés de vols commis dans les wagons stationnant en gare de Metz.

Les faits reprochés s'échelonnent sur trois années.

Les objets détournés consistent en marchandises de valeur, en argent, en bijoux, etc.

Cinquante et un accusés ont été condamnés à des peines variant de huit mois à huit jours de prison. Quinze ont été acquittés.

Une dizaine ont bénéficié de la loi de sursis.

Y a-t-il vraiment des juges à Berlin ?

ON VA Y JUGER LES GRIMPELS DE GUERRE. Berlin, 11 mars. — Suivant une déclaration du sous-secrétaire d'Etat à la Justice, le procès des criminels de guerre devant la Haute-Cour, dont l'instruction va être clôturée, commencera dans quelques semaines. Les événements politiques actuels ne provoqueront pas d'ajournement.

A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Un accord met fin aux hostilités Franco-Turques en Cilicie

On va examiner le Traité de Sévres et la nouvelle question autrichienne

Londres, 11 mars. — M. Aristide Briand et la délégation ottomane ont conclu, ce matin, un accord mettant fin aux hostilités franco-turques en Cilicie.

Cet accord comporte l'évacuation par nos troupes, l'échange des prisonniers et le maintien du nombre de mesures garantissant nos intérêts moraux et commerciaux en Asie-Mineure.

Le différend Gréco-Turc

Londres, 11 mars. — La délégation grecque a finalement accepté, dans son ensemble, le projet de règlement élaboré par les Alliés, projet qui comporte notamment le maintien de la suzeraineté turque à Smyrne, avec un gouverneur chrétien, qui ne serait pas nécessairement grec, et nommé sans doute par la Société des Nations; l'institution, dans le vilayet d'une administration répartie entre zone grecque ou turque, suivant la majorité de la population; l'établissement d'une gendarmerie locale recrutée parmi les éléments indigènes turcs ou grecs, selon les zones d'administration.

La délégation d'Angora, par contre, a déclaré qu'elle n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour accepter cet arrangement. En conséquence, le « statu quo » sera maintenu provisoirement. Les représentants grecs vont rentrer à Athènes et la délégation va regagner Constantinople et Angora; l'une et l'autre, cependant, se laisseront derrière elles quelques représentants qualifiés qui poursuivront les conversations avec les grandes puissances, soit à Paris, soit à Londres.

Le traité de Sévres et la question Autrichienne

Dans la déclaration qui sera communiquée, samedi matin, aux deux délégations, les Alliés indiqueront qu'ils sont prêts à évacuer Constantinople, à réduire la zone de protection des détroits, la présidence de la commission de contrôle étant confiée à un représentant turc. Enfin, à permettre une augmentation de la force armée et la question de l'Arménie devant être renvoyée à la Société des Nations.

Les Alliés ont vivement engagé la délégation d'Angora à accepter les modifications au traité de Sévres, qui permettraient à la Turquie de revivre comme Etat souverain. Si les Grecs continuent leurs opérations militaires, ce sera à leurs risques et périls.

Deux conférences auront lieu samedi au Pa-

LES Procès Communiste

Les derniers Témoins

Paris, 11 mars. — La onzième audience est ouverte à 13 h. On continue l'audition des témoins cités par la défense.

M. Montaignon, délégué de l'Union des Syndicats de Techniciens au Conseil économique du travail affirme que Sigard n'occupait pas de poste.

M. Lagasse, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui plaide il y a 26 ans dans le procès des « Trente », déclare que sous un régime républicain, les procès d'opinion furent toujours défavorables au point de vue politique. Ils servent seulement à mettre en vedette des hommes qui auraient dû passer inaperçus.

Sébastien Faure défend à son tour la liberté de pensée; lui aussi rappelle le procès des « Trente ».

On fait entrer Mme Séverine. D'une voix un peu basse, très émue, Mme Séverine décline son nom et son âge : 65 ans, et commence tout de suite à évoquer les grands procès politiques qu'elle connaît. Car il fut un temps, dit-elle, où l'on était poursuivi pour menées républicaines.

Mme Séverine exprime ensuite sa sympathie, sa grande estime pour les accusés. Ils ne font pas la révolution, explique-t-elle, c'est la révolution qui les a faits; ils sont en avant, parce qu'ils y sont placés, comme la proue d'un navire et la proue ne mène pas le navire.

Mme Séverine termine en demandant toute l'indulgence du jury.

Il reste encore 32 témoins à entendre, mais la défense renonce à leur audition, et le président Drouot, à l'heure déjà tardive, lève l'audience à 18 heures.

Le tunnel sous la Manche

LE COMITE FRANÇAIS A ARRETE LES GRANDES LIGNES DE SON PROGRAMME D'ACTION. Le Comité français du tunnel sous la Manche a tenu sa première réunion hier, sous la présidence de M. Paul Cambon. Le Comité a procédé à la constitution de son bureau.

Le Comité a arrêté les grandes lignes de son programme d'action. Il a décidé d'entrer en communication le plus prochainement avec le Comité britannique du Comité du tunnel sous la Manche à l'effet d'établir avec lui la coordination des efforts nécessaires au succès de l'œuvre commune.

51 cheminots de Thionville ont été condamnés pour vol

ILS PILLAIENT LES TRAINS. Metz, 11 mars. — Devant le tribunal correctionnel de Metz, ont comparu 50 cheminots de Thionville, accusés de vols commis dans les wagons stationnant en gare de Metz.

Les faits reprochés s'échelonnent sur trois années.

Les objets détournés consistent en marchandises de valeur, en argent, en bijoux, etc.

Cinquante et un accusés ont été condamnés à des peines variant de huit mois à huit jours de prison. Quinze ont été acquittés.

Une dizaine ont bénéficié de la loi de sursis.

Y a-t-il vraiment des juges à Berlin ?

ON VA Y JUGER LES GRIMPELS DE GUERRE. Berlin, 11 mars. — Suivant une déclaration du sous-secrétaire d'Etat à la Justice, le procès des criminels de guerre devant la Haute-Cour, dont l'instruction va être clôturée, commencera dans quelques semaines. Les événements politiques actuels ne provoqueront pas d'ajournement.

LES Procès Communiste

Les derniers Témoins

Paris, 11 mars. — La onzième audience est ouverte à 13 h. On continue l'audition des témoins cités par la défense.

M. Montaignon, délégué de l'Union des Syndicats de Techniciens au Conseil économique du travail affirme que Sigard n'occupait pas de poste.

M. Lagasse, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui plaide il y a 26 ans dans le procès des « Trente », déclare que sous un régime républicain, les procès d'opinion furent toujours défavorables au point de vue politique. Ils servent seulement à mettre en vedette des hommes qui auraient dû passer inaperçus.

Sébastien Faure défend à son tour la liberté de pensée; lui aussi rappelle le procès des « Trente ».

On fait entrer Mme Séverine. D'une voix un peu basse, très émue, Mme Séverine décline son nom et son âge : 65 ans, et commence tout de suite à évoquer les grands procès politiques qu'elle connaît. Car il fut un temps, dit-elle, où l'on était poursuivi pour menées républicaines.

Mme Séverine exprime ensuite sa sympathie, sa grande estime pour les accusés. Ils ne font pas la révolution, explique-t-elle, c'est la révolution qui les a faits; ils sont en avant, parce qu'ils y sont placés, comme la proue d'un navire et la proue ne mène pas le navire.

Mme Séverine termine en demandant toute l'indulgence du jury.

Il reste encore 32 témoins à entendre, mais la défense renonce à leur audition, et le président Drouot, à l'heure déjà tardive, lève l'audience à 18 heures.

Le tunnel sous la Manche

LE COMITE FRANÇAIS A ARRETE LES GRANDES LIGNES DE SON PROGRAMME D'ACTION. Le Comité français du tunnel sous la Manche a tenu sa première réunion hier, sous la présidence de M. Paul Cambon. Le Comité a procédé à la constitution de son bureau.

Le Comité a arrêté les grandes lignes de son programme d'action. Il a décidé d'entrer en communication le plus prochainement avec le Comité britannique du Comité du tunnel sous la Manche à l'effet d'établir avec lui la coordination des efforts nécessaires au succès de l'œuvre commune.

51 cheminots de Thionville ont été condamnés pour vol

ILS PILLAIENT LES TRAINS. Metz, 11 mars. — Devant le tribunal correctionnel de Metz, ont comparu 50 cheminots de Thionville, accusés de vols commis dans les wagons stationnant en gare de Metz.

Les faits reprochés s'échelonnent sur trois années.

Les objets détournés consistent en marchandises de valeur, en argent, en bijoux, etc.

Cinquante et un accusés ont été condamnés à des peines variant de huit mois à huit jours de prison. Quinze ont été acquittés.

Une dizaine ont bénéficié de la loi de sursis.

Y a-t-il vraiment des juges à Berlin ?

ON VA Y JUGER LES GRIMPELS DE GUERRE. Berlin, 11 mars. — Suivant une déclaration du sous-secrétaire d'Etat à la Justice, le procès des criminels de guerre devant la Haute-Cour, dont l'instruction va être clôturée, commencera dans quelques semaines. Les événements politiques actuels ne provoqueront pas d'ajournement.

La Société des Nations peut avoir un palais à Lyon

LA VILLE LE LUI OFFRE, AVEC UNE SUBVENTION ANNUELLE DE CENT MILLE FRANCS. Lyon, 11 mars. — Interviewé au sujet du transfert éventuel à Lyon du siège de la Société des Nations, M. Edouard Herriot, sénateur-maire, a déclaré que la ville de Lyon offrirait des locaux à la Société des Nations, mais qu'elle ne se chargerait pas de la construction d'un bâtiment de 100.000 francs.

« Cette offre n'est formelle », ajoute M. Herriot, « que pour le cas où la S. N. serait absolument décidée à quitter Genève. »

Carpentier et Dempsey se batront à New-York

LE MATCH AURA L